

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 FEVRIER 2018

Violences faites aux femmes en ligne : le HCE appelle à une véritable prise de conscience et action des géants du web et des pouvoirs publics

Le Haut Conseil à l'Égalité remet ce jour, le 7 février 2018, à Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, son rapport : « **En finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne : une urgence pour les victimes** », dans le cadre du Tour de France de l'égalité femmes-hommes, lancé par Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

En dépit d'une mobilisation historique contre les violences sexistes et sexuelles facilitée par les réseaux sociaux via les hashtags #Metoo ou #BalanceTonPorc, **Internet n'est pas toujours un espace de liberté et de sécurité pour les femmes, que ce soit via les réseaux sociaux ou les applications mobiles** : les violences qu'elles y subissent sont massives. 73%¹ des femmes déclarent en être victimes, et pour 18% d'entre-elles sous une forme grave.

Ces violences visent un **seul et même objectif : contrôler la place des femmes et les exclure de l'espace public présentiel ou numérique. Ces violences y prennent principalement deux formes :**

- le **cyber-contrôle dans le couple**, qui consiste pour un conjoint ou ex-conjoint violent à surveiller l'activité de sa conjointe (conversations, déplacements, dépenses, etc.), éventuellement à son insu via des applications dédiées ;
- le **harcèlement sexiste et sexuel en ligne**, qui consiste à envoyer des messages ou publier des propos insultants, dénigrants, voire menaçants.

Ces violences **affectent la santé et la vie sociale des victimes**, avec la même gravité que les autres formes de violences faites aux femmes. Elles n'ont rien de virtuel. Elles sont **pourtant largement tolérées**. C'est ce dont témoigne un *testing* inédit mené par le HCE et ses partenaires² en juillet 2017 sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Youtube) : **92% des contenus sexistes signalés (insultes, menaces de viols ou incitation à la haine) n'ont pas été supprimés par les plateformes**, avec des écarts : 87 % pour Facebook, 89 % pour Twitter et 100% pour Youtube.

Pour mieux connaître et faire reculer les violences faites aux femmes en ligne, le HCE formule 28 recommandations à l'attention des géants du web et des pouvoirs publics, visant notamment à :

1. Reconnaître le phénomène, en réalisant la première enquête de victimation sur le sujet et en lançant une campagne de sensibilisation;
2. **Contre le cyber-contrôle dans le couple** : Renforcer l'information des femmes et former les forces de l'ordre et les professionnel.le.s de la justice ;
3. **Contre le harcèlement sexiste et sexuel en ligne** : Renforcer la responsabilité des réseaux sociaux, en fixant un délai maximal de réponse de 24h aux signalements sur leurs plateformes, comme c'est désormais le cas en Allemagne, et les inviter à améliorer la modération des contenus hébergés. Adapter la loi pour punir les « raids » (harcèlement concerté de plusieurs agresseurs contre une victime) ;
4. Soigner les victimes de violences en ligne, en formant les professionnel.le.s de santé et en prenant en charge à 100% les soins somatiques et psycho-traumatiques.

¹ ONU Femmes, 2015

² Collectif Féministes contre le cyber-harcèlement, Fondation des femmes, En avant toute(s)